

**Résumé de la thèse de doctorat**  
**« Le droit russe de la responsabilité en matière d'environnement**  
**à la lumière du droit français »**  
**soutenue publiquement par Olga YASTREBKOVA**  
**le 6 décembre 2007 à l'Université Paris X**

**Directeur de thèse : Monsieur Antoine LYON-CAEN, Professeur à l'Université Paris X Nanterre**

**JURY :**

**Monsieur Antoine LYON-CAEN, Professeur à l'Université Paris X Nanterre**

**Monsieur Gilles MARTIN, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis**

**Monsieur Vladimir YARKOV, Professeur à l'Académie d'Etat de Droit de l'Oural**

**Madame Isabelle VACARIE, Professeur à l'Université Paris X Nanterre**

Mention obtenue : **TRES HONORABLE, assortie des félicitations du jury à l'unanimité.** La thèse a été retenue pour les **attributions de prix de thèse.**

Cette thèse a pour objet la responsabilité en matière d'environnement en droit russe à la lumière du droit français. La recherche tend à répondre aux questions suivantes : La responsabilité encourue en cas de dommage écologique relève-t-elle du droit civil ou est-elle constitutive d'une responsabilité écologique autonome ? Le droit de la responsabilité civile russe est-il parfaitement adapté à la protection de l'environnement ? Ce questionnement a conduit l'auteur à développer une analyse approfondie du droit de la responsabilité civile et du droit de l'environnement de la Russie.

Dans la première partie de la thèse, on constate que la notion de responsabilité, y compris en matière d'environnement, a connu une évolution majeure par rapport à l'époque soviétique.

Au surplus, en tant qu'institution, la « responsabilité de l'Etat » en matière d'environnement a considérablement changé dans les conditions de l'économie de marché. La transformation du droit de propriété des ressources naturelles, l'augmentation du rôle des institutions de droit privé en droit de l'environnement, l'apparition, en conséquence, de nouveaux participants exigent désormais une révision du rôle de l'Etat en droit de l'environnement.

On analyse également de nombreuses questions très largement abordées par la doctrine et relatives à la réparation du préjudice écologique, tels l'évaluation pécuniaire des ressources naturelles, les méthodes, les taxes et les principes de calcul du préjudice, le choix entre deux formes de réparation, pécuniaire ou en nature et l'insuffisance des mécanismes de la responsabilité civile dans le domaine de la pollution de l'environnement.

Malgré les difficultés dues aux spécificités du dommage écologique, le droit de la responsabilité civile remplit sa fonction en matière d'environnement, dans la mesure où la responsabilité civile tente de rétablir l'équilibre naturel détruit par le dommage et d'indemniser la victime.

Dans la deuxième partie, on constate que la réglementation environnementale a considérablement évolué en Russie. Désormais, l'on peut affirmer que le droit de l'environnement russe possède une identité propre. Le droit écologique se traduit ainsi par une compréhension renouvelée des concepts auxquels il a recours. Toutefois, il ne peut pas encore être considéré comme une branche autonome du droit malgré les opinions divergentes des auteurs russes sur ce point.

Les développements de la thèse sont aussi consacrés à l'émergence difficile d'une responsabilité spéciale. On tente d'exposer le phénomène du recul de la faute en droit russe et les problèmes liés à celui de l'imputation en matière d'environnement.

On conclut que la constatation d'un dommage écologique est parfois suffisante pour déclencher la mise en œuvre des mécanismes de la responsabilité.

Dans la recherche, on présente les difficultés qui ont trait à la causalité, à l'incertitude et aux garants du respect du droit de la responsabilité civile. L'on s'interroge également sur la nécessité d'une prévention en matière d'environnement. Le nouveau principe de prévention est aujourd'hui bien ancré dans la législation russe, mais il exige plusieurs perfectionnements au niveau législatif et pratique.

Ainsi, l'essor d'un droit spécial de l'environnement est manifeste. Ce droit est désormais fondé sur de nouveaux principes qui jouent un rôle déterminant dans l'application des normes du droit de l'environnement.

A l'issue de cette analyse, on affirme que la responsabilité civile russe, en tant qu'institution, occupe une place centrale dans le domaine de l'environnement, mais ne résout pas toutes les difficultés en la matière.

Dans cette recherche, le droit français sert de « révélateur » des tensions du droit russe et des évolutions qu'il a commencé à connaître. La présente étude permet donc de démontrer que la réparation du dommage en matière de responsabilité environnementale ne se différencie pas des mécanismes traditionnels. L'analyse met en évidence que la responsabilité pour violation du droit de l'environnement relève principalement du droit civil même si, d'autre part, les règles de ce droit ne sont pas toujours bien adaptées à la réparation du dommage écologique. Toutefois, une certaine évolution a déjà été constatée.